

PROVINCE DE QUÉBEC  
Conseil d'établissement de l'école Sacré-Coeur

Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Sacré-Coeur, tenue le 4e jour du mois d'octobre 2022, à 18h, à l'école Sacré-Cœur.

Présences :

Directrice : Catherine Blanchet

Parents : Hélène Gagnon, Sophie Lanciaux, Adam Laliberté et Jérémy Noël, François Lessard (substitut)

Personnel : Manon Larochelle, Nancy Couture et Caroline Morin

Membre de la communauté : Guylaine Blouin

Absences : Martine Landry, Pierre-Luc Lussier

**ORDRE DU JOUR**

CE2223-01

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : MOT DE BIENVENUE ET NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DE RENCONTRE**

Madame Catherine Blanchet nous souhaite la bienvenue. Madame Hélène Gagnon est proposée pour être la secrétaire de rencontre et elle accepte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

CE2223-02

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À la suite de la lecture, Madame Caroline Morin propose l'adoption de l'ordre du jour. Résolution appuyée par Madame Nancy Couture.

**4. INFORMATIONS EN LIEN AVEC LES POUVOIRS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**4.1 Pouvoir généraux (document 1)**

Les documents ont été déposés.

**4.2 Loi sur l'instruction publique (articles 42 à 95)**

Madame Catherine Blanchet nous explique que les articles 42 à 95 de la Loi sur l'instruction publique font référence au conseil d'établissement. Un lien est proposé.

**4.3 Dénonciation des conflits d'intérêt (document 2)**

Madame Catherine Blanchet nous invite à compléter le document transmis dans le cas où un membre se trouverait dans une situation de conflits d'intérêt.

**5. FORMATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**5.1 Nomination d'une personne à la présidence, LIP, art.56**

Nous proposons Monsieur Adam Laliberté à la présidence et il accepte.

**5.2 Nomination de son substitut (vice-présidence), LIP, art.60**

Madame Sophie Lanciaux est nommée substitut de Monsieur Adam Laliberté.

**5.3 Nomination d'un(e) secrétaire, LIP, art.69**

Madame Hélène Gagnon poursuivra son rôle de secrétaire.

**5.4 Nomination d'un membre de la communauté, LIP, art 42.5**

Madame Guylaine Blouin accepte de reprendre son rôle à titre de membre de la communauté au grand bonheur de tous les membres.

**CE2223-03**

**6. PROCÈS-VERBAL**

**6.1 Approbation du procès-verbal du 15 juin 2022 (document 3)**

À la suite de la lecture du procès-verbal, Madame Guylaine Blouin approuve celui-ci tel quel. Elle est appuyée par Monsieur Jérémy Noël.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Suivi au procès-verbal**

Le suivi concerne le point 11 (varia). Les chandails à l'effigie de l'école Sacré-Cœur seront disponibles pour les parents qui le souhaitent. On tente de mettre sur pied un projet pilote entrepreneurial avec le conseil des élèves, chapeauté par mesdames Caroline Morin et Annie Garneau. Si tout va bien, les commandes se feront une fois cet automne pour une livraison avant les Fêtes.

**7. PAROLE AU PUBLIC**

Aucun

**CE2223-04**

**8. OBJETS D'APPROBATION**

**8.1 Activités éducatives et sorties nécessitant un changement aux heures régulières ou un déplacement hors du terrain de l'école (documents déposés sur place)**

Afin de ne pas avoir à obtenir une permission pour chaque sortie, le conseil d'établissement approuve toutes les sorties annuelles nécessitant un changement aux heures régulières ou un déplacement. Madame Sophie Lanciaux approuve la résolution, appuyée par Madame Hélène Gagnon.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**CE2223-05**

**9. OBJETS D'ADOPTION**

**9.1 Établissement des règles de régie interne (document 4)**

Selon les règles de régie interne du conseil d'établissement, le budget de fonctionnement donne droit, au besoin, à un remboursement des frais de kilométrage, à un remboursement de frais de repas d'un maximum de 15 \$ avec pièce justificative, et à un remboursement des frais de gardiennage (5\$/h) avec pièce justificative.

**9.2 Calendrier des rencontres**

Nous proposons le maintien du calendrier proposé, soit le 6 décembre 2022, 21 mars 2023, le 23 mai et le 13 juin (à 17h30 pour cette dernière). Madame Nancy Couture propose que la tenue des réunions soit à 18h00. Madame Guylaine Blouin propose l'adoption du calendrier, elle est appuyée par Monsieur Jérémy Noël.

### **9.3 Budget annuel du fonctionnement du CÉ**

Tous les membres désirent utiliser le budget annuel de financement pour faire la dernière rencontre au restaurant. Madame Sophie Lanciaux approuve la résolution, appuyée par Madame Hélène Gagnon.

### **9.4 Autorisation de dépenses (fonds à destination spéciale)**

La feuille des activités prévues est remise. Les membres discutent de la possibilité d'augmenter à 8\$ par élève le budget pour les projets d'émulation en classe, pour un total de 460\$. Il est proposé d'attendre la rencontre du mois de décembre avant de prendre une décision au regard des recettes de la campagne de financement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **10. OBJETS DE CONSULTATION**

### **10.1 Liste et acte d'établissement**

Le seul changement apporté se trouve à la page 17 et concerne le point de service pour l'orthophonie et la classe CAPS.

### **10.2 Modalités de consultation des parents**

Nous décidons de privilégier la consultation électronique pour communiquer avec les parents.

### **10.3 Atelier « Communication parent-enfant »**

Il y a une offre de service de Madame Valérie Guillemette afin d'aider et de mieux outiller les parents à aider leurs enfants. Une rencontre unique est estimée à 250\$ incluant le matériel et à 600\$ pour trois rencontres. Un sondage sera effectué auprès des parents afin de connaître leurs besoins. Ces rencontres pourraient être offertes avec la mesure du budget pour les parents.

## **11. INFORMATIONS**

### **11.1 Parole aux enseignantes**

Madame Manon Larochelle nous partage les activités vécues par les élèves de l'école jusqu'à maintenant (voir feuille en annexe).

### **11.2 Parole à la responsable du service de garde**

En début d'année, il y a eu une journée pédagogique sur la pomme et les élèves ont cuisiné de la compote. Pour l'Halloween, il y eu une « journée monstre » avec des bricolages et des ateliers. Le 11 novembre sera une « journée pirates ». Les grands de la 3<sup>e</sup> année et plus iront à l'aréna. Les trois services de garde se sont mis ensemble afin de louer des heures de glace et ainsi partager les frais. Ils feront la même chose pour la piscine par contre, c'est plus difficile de trouver des sauveteurs.

Le 18 novembre, il y aura un spectacle de Charlie Blues à l'école Gendreau. Ce spectacle s'adresse autant aux petits et aux grands, des frais supplémentaires de 6 \$ seront demandés aux parents (l'autre partie sera assumée par le service de garde).

Madame Caroline Morin nous fait part de la nouvelle réglementation concernant les tarifs chargés aux parents. Comme convenu lors de la consultation électronique du 30 août 2022, les membres du conseil d'établissement ont approuvé à l'unanimité que le tarif pour les journées pédagogiques sera fixé à 12,00\$ par jour.

Selon le nouveau règlement en service de garde, les activités lors des journées pédagogiques doivent être approuvées par le conseil d'établissement. Il est proposé que lorsque les frais additionnels pour les activités seront connus à l'avance, ils seront présentés à des fins d'approbation lors d'une séance du conseil. Dans le cas contraire, si et seulement si les frais d'activités dépassent la somme de 4\$ par jour, une consultation électronique (courriel) sera effectuée par la technicienne du service de garde auprès des membres du conseil d'établissement.

Par conséquent, lorsque les frais réels d'activités seront inférieurs à 4\$, aucune approbation supplémentaire ne sera requise par le conseil d'établissement.

Madame Sophie Lanciaux approuve la résolution, appuyée par Madame Hélène Gagnon.

### **11.3 PAROLE À LA DIRECTION**

#### **11.3.1 Normes et modalités d'évaluation (calendrier des étapes, des rencontres de parents et des remises des bulletins (document 8))**

Madame Catherine Blanchet nous fait part des normes et modalités en ce qui concerne les principales évaluations 2022-2023.

#### **11.3.2 Mesures budgétaires**

Cette année encore, de belles mesures budgétaires sont de retour. La directrice présente les principales mesures budgétaires qui permettront de mettre en place un soutien additionnel auprès des élèves (ex : tutorat, bien-être à l'école) et de soutenir des initiatives pédagogiques (ex : sortie en classe nature, développement des compétences numériques, école inspirante). Toutes ces mesures permettront aux élèves de vivre de beaux projets.

#### **11.3.3 Éducation à la sexualité**

Le programme se poursuit encore cette année. Les enseignants pourront compter sur l'aide d'une ressource-pivot et d'un infirmier scolaire pour l'animation des ateliers.

#### **11.3.4 Contenus obligatoires en orientation scolaire**

Mme Catherine Blanchet nous partage les contenus obligatoires en orientation scolaire au 3<sup>e</sup> cycle à titre informatif.

#### **11.3.5 Règles relatives aux critères d'inscription des élèves.**

La majorité des règles demeurent les mêmes. Les parents peuvent maintenant inscrire leur enfant à l'école de leur choix selon la capacité d'accueil (sans toutefois créer de dépassement). Cette année, moins de dix élèves ont demandé une dérogation pour un changement d'école.

### **11.4 PAROLE AU DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DE PARENTS**

La première rencontre aura lieu le 17 octobre et la rencontre pour le comité EHDAA sera le 19 octobre.

### **12. CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance

### **13. COUP DE CŒUR**

L'école Sacré-Cœur, plus particulièrement le comité EVB, est en nomination pour le *Prix excellence en environnement* pour son projet « L'Affaire Tournesol ». Les élèves ont fait pousser des

tournesols en classe et ils les ont plantés sur le côté de la cour en honneur au départ des finissants vers le secondaire. Ensuite, ils ont récolté les graines, ont créé des mangeoires pour les oiseaux, et ont participé à la plantation de fleurs et d'arbustes dans les nouvelles plates-bandes de la cour des petits. Ce projet est en continuité avec la nouvelle classe extérieure (verdissement et bonification de la cour d'école).

**14. VARIA**

Il n'y a aucun varia.

**15. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Il n'y aucune question du public.

**16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 6 décembre à 18h.

**CE2223-07**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Sophie Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 20h24. Elle est appuyée par madame Guylaine Blouin.

---

Adam Laliberté  
Président

---

Hélène Gagnon  
Secrétaire